



Argentonnay. Un assassinat odieux devant l'église

Au début du XIXe siècle, l'église de la Chapelle-Gaudin était devenue trop petite pour la population. En 1839, sous l'impulsion de l'abb...

 Courrier de l'Ouest 05h01

Argentonnay. Un assassinat odieux devant l'église



L'assassinat du seigneur de la Lionnière de la Chapelle-Gaudin a eu lieu devant l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. En médaillon, la tombe de l'abbé Louis Jamard qui repose dans le cimetière. | CO

 Courrier de l'Ouest **En collaboration avec Hugues Menuault**

Publié le 25/05/2025 à 05h01

Au début du XIX^e siècle, l'église de la Chapelle-Gaudin était devenue trop petite pour la population. En 1839, sous l'impulsion de l'abbé Louis Jamard (1807-1885) curé de la paroisse depuis 1838, il est décidé de reconstruire l'église qui fut consacrée le dimanche 22 avril 1866 par Monseigneur Pie, évêque de Poitiers, une construction dans laquelle l'abbé Louis Jamard laissa une grande partie de son énergie et de sa fortune.

Bien avant cette construction, à savoir le jour de la Pentecôte de l'an 1473, au pied de l'ancienne église, s'est déroulé un assassinat odieux, celui du seigneur de La Lionnière. En 1446, Eustache-Gilles De Granges, propriétaire du château de Montfermier décide de reconstruire une partie de cette forteresse. Pour ce faire, il décide de faire passer des charrettes transportant pierres et matériaux dans un chemin que Jean Maslon, seigneur de La Lionnière prétend posséder. Très vite le ton monte et les deux hommes viennent à se haïr.

Le jour de la Pentecôte de l'an 1473, Georgette Fougerée, épouse de Jean Maslon, se rend à la grand-messe pour assister à la première offrande. Le seigneur de Montfermier lui reproche alors publiquement « **qu'il ne lui appartenait pas de monter de si haut** ». Après cette nouvelle remarque, le seigneur de La Lionnière arrive dans le bourg. De Granges armé d'une épée, et De Gorry, seigneur de Villeneuve armé d'un bâton, se ruent alors sur Jean Maslon et le tuent, en dépit de l'intervention de l'épouse de la victime, qui eut dans la lutte le poignet droit coupé et le bras mutilé. Cet assassinat ne resta pas impuni : les deux agresseurs furent condamnés par contumace, le 2 mai 1474 par la sénéchaussée de Poitiers, à être pendus. La veuve de Jean Maslon reçut sur les biens du coupable une rente de 10 livres ainsi qu'un capital de 1 000 livres. La famille du meurtrier fut contrainte d'élever une tombe avec une inscription relatant cette funeste journée et d'ériger une croix expiatoire en pierre devant l'église, croix disparue lors de sa reconstruction au XIX siècle. En 1480, la famille l'assassin obtint sa rémission par lettre du roi Louis XI.